



DCM DU 6 JUILLET 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.183

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Affiché le

ID : 035-213501521-20230706-DCM2023_183-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 6 juillet** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 30 juin 2023 - **Date d'affichage** : 12 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÜN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL et Anne-Laure OULED-SGHÄÏER.

4 excusés : Monsieur Jonathan RAULT et Mesdames Maëva AMELOT, Julie AUBAUD et Rozenn PIEL.

3 pouvoirs : M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES) et Mme Rozenn PIEL (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

TRANSFERT DU PERSONNEL DU SERVICE JEUNESSE A L'INTERCOMMUNALITÉ

VU la loi n°99 du 19 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.213-2 et L.5211-4-1,

VU l'avis favorable de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Solidarités » réunie le 19 juin 2023,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 20 juin 2023,

Madame Anne-Laure OULED-SGHAÏËR, Adjointe au Maire déléguée aux Ressources Humaines, rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2021, Liffré-Cormier Communauté est compétente en matière d'enfance et de jeunesse dans les champs d'intervention suivants :

- Création, gestion, aménagement et entretien des petites et grandes vacances, implantés sur le territoire communautaire ;
- Création, gestion, aménagement et entretien des espaces jeunes, implantés sur le territoire communautaire

Consécutivement à ce transfert de compétences, les trois agent·e·s du service jeunesse de la ville de Liffré ont été mis à disposition à titre individuel auprès de la communauté de communes pour une durée de trois ans.

Considérant qu'ils interviennent la majeure partie de leur temps pour le compte de Liffré-Cormier Communauté, il est apparu cohérent de leur proposer un transfert vers le service enfance jeunesse de l'intercommunalité à compter du 1^{er} septembre 2023.

Une réunion s'est tenue le mercredi 31 mai 2023 en présence de ces agent·e·s, des services RH de la ville et RH/Enfance-Jeunesse de la communauté de communes. Elle a été l'occasion de leur présenter les modalités et les conséquences administratives qui découlent d'un transfert. A l'issue de celle-ci, les agent·e·s ont émis un avis favorable à la proposition d'être transférés.

Ces transferts auront pour conséquence la suppression de ces postes au tableau des emplois de la collectivité. Les trois emplois permanents concernés sont :

- Responsable du service jeunesse ouvert sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet créé par délibération n°2022.267 du 29 septembre 2022 ;
- Responsable adjoint du service jeunesse ouvert sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet créé par délibération n°2020.099 du 1^{er} juillet 2020 ;
- Animateur·trice du service jeunesse ouvert sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet créé par délibération n°2019.198 du 24 septembre 2019.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le transfert de ces agent-e-s concernés par le transfert de compétences à Liffré-Cormier Communauté, à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- **MODIFIÉ** le tableau des emplois dans ce sens.

A Liffré,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ